

RÉPUBLIQUE_FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000973

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3). Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD. Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3,4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nonzat MOUNTASSIR (jusqu'au capport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béaurice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Berurand ASTRIC Braillans: Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeute: Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LÓPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Marnirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon ; Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : lean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey: Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Jean-Michel FAIVRE Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône: Maryse BILLOT Serre les Sapins: Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise: Jean-Michel MAY Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Etaient absents: Besançon: Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure: Auguste KOELLER Boussières: Roland DEMESMAY Chalezeule: Raymond REYLE Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaudefontaine: Christiane BEUCLER Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT Deluz: Sylvaine BARASSI Ecole Valentin: Andrè BAVEREL François: Françoise GILLET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Denis JOLY Nancray: Daniel ROLET Osselle: Jacques MENIGOZ Pirrey: Jacques COINTET Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Routefle: Claude SIMONIN Saône: Alain VIENNET Torpes: Bernard LAURENT Vorges les Pins: Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants: P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J-M. BOUSSET, J-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires: E.SASSARD, C.TISSIER, J.J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.P. MARTIN, M-O. CRABBE-DIAWARA, J-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet: Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage

Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage

Rapporteur: Robert STEPOURJINE, Vice-Président

	The second of inscripcion	budgétaire a comment a communication of the communi
« /	BF 2007 et PPIP 2007/2014	Montant prévu au PPIF : 90 000 € Montant prévu au BP 2009 : 20 000 €
	« Aires des gens du voyage - subventions »	Montant de l'opération : 9 000 €

Résumé:

Dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville » la Commission 7 a décidé de soutenir en 2009 les actions à destination des gens du voyage. Ainsi, en vue de développer l'accompagnement social de ces populations, prescrit d'ailleurs par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Doubs publié le 13 septembre 2004, le Grand Besançon est sollicité pour financer des actions portées par des associations : l'Association pour la Scolarisation des Enfants Tsiganes (ASET) (6 000 €) et l'Association « Gens du voyage et Gadjé » (3 000 €).

I. Camion-école sur les aires d'accueil des gens du voyage du Grand Besancon

Depuis 1992, sur le territoire de la Haute-Saône et depuis 2007 dans le nord de la Franche-Comté circulent des camions-école qui interviennent sur les lieux de stationnement des gens du voyage.

Les enseignants de l'Education Nationale dédiés à cette action ciblent leur intervention sur le public 3-6 ans non scolarisé. En effet, ce dispositif a pour vocation de constituer une passerelle vers une scolarisation future. Les résultats semblent particulièrement probants puisque le taux de scolarisation en primaire des enfants du voyage est aujourd'hui proche de 100 % en Haute-Saône.

Depuis fin septembre, le camion-école réalise ses premières interventions sur les aires du Grand Besançon les lundis et vendredis. Cette première approche du terrain fait ressortir un besoin important sur les communes de Saône et Mamirolle avec le repérage d'une quinzaine d'enfants du voyage non scolarisés de manière régulière.

Le coût global d'investissement supporté par l'ASET pour financer le camping-car s'élève à 30 000 €, et la quote-part demandée au Grand Besançon à 6 000 €.

II. Partenariat avec l'association représentative des gens du voyage Gadjé

Toujours selon le schéma départemental du Doubs, « La politique d'accueil des gens du voyage doit prévoir des actions de suivi pour les gens du voyage ayant des difficultés, au même titre que les autres populations ».

Dans ce cadre, le Grand Besançon travaille de manière régulière et constructive avec l'association Gadgé qui suit de nombreux ménages stationnés sur nos aires d'accueil. Outre l'accompagnement social des familles bénéficiaires du RMI, différentes actions sont menées dans le domaine de la scolarisation, de l'insertion et de la santé.

Pour l'année 2009, notre collectivité est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de 3 000 € afin de soutenir les actions de cette structure avant d'envisager un partenariat plus approfondi sur l'année 2010 portant sur :

- l'accompagnement personnalisé des familles les plus en difficulté et/ou en voie de sédentarisation,
- le soutien technique à la création de terrains familiaux.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à :

- l'Association pour la Scolarisation des Enfants Tsiganes (ASET) pour un montant de 6 000 €,
- l'Association « Gens du voyage et Gadjé » pour un montant de 3 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Pésident

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 124 Contre: 0 Abstention: 0 Préfecture de la Région Franche-Comte Préfecture du Doubs Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 2 3 DEC. 2009

Adender

Délibération du lundi 21 décembre 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon